

A PROPOS DE « LA LÉPREUSE »

Les artistes étaient la majorité dans le jury

M. Adrien Oudin le rappelle ici à ceux qui ont protesté contre le choix de la pièce de M. Adalbert Mercier.

J'avoue n'avoir pas encore bien compris les raisons — graves, assurément — qui viennent de susciter la levée de boucliers de plusieurs de nos compositeurs contre le Conseil municipal de Paris.

Il paraît que la *Lépreuse* de M. Sylvio Lazzari a remporté un très vif succès sur la scène de l'Opéra-Comique, et aussitôt MM. Xavier Leroux, Gabriel Pierné, Camille Erlanger et Debussy de s'écrier que, lors du concours triennal de composition musicale de la Ville de Paris, un déni de justice a été consommé par les conseillers municipaux : on a osé primer *Elsen*, l'œuvre de M. Adalbert Mercier, on n'a pas primé la *Lépreuse* !

En faut-il davantage pour que les édiles, ces ignorants, cause de tout le mal, soient l'objet des menaces les plus sévères et les plus cruelles de la part de M. Claude Debussy ?

Je me garderais bien, quant à moi, de prétendre à une compétence que seuls peuvent réclamer ceux qui sont doués d'un sentiment éclairé par une forte culture artistique. Le suffrage que m'a enseigné, quand j'étais enfant, M. Gabriel Pierné, ou les quelques principes d'harmonie que j'ai demandés autrefois à M. Henri Maréchal ne m'ont pas rendu capable de juger sans appel l'emploi des formes sonores et de leurs combinaisons. Mais je proteste, au nom de la commission musicale, prise à partie avec tant de sévérité, et m'adressant à la bonne foi certaine des auteurs de ces attaques aussi violentes qu'injustifiées, je me permets de leur demander s'ils savent bien comment était composé le jury qui couronna *Elsen* et quel fut le rapporteur de la sentence critiquée aujourd'hui ?

Et tout d'abord, il n'est peut-être pas inutile de se souvenir que le préfet de la Seine, qui présidait la commission, n'était autre que M. de Selves, membre de l'Institut des Beaux-Arts.

Les personnalités qui prirent part au vote étaient au nombre de douze. Quatre avaient été choisies par les candidats eux-mêmes : c'étaient : MM. Messager, directeur de l'Opéra ; Pessard, professeur au Conservatoire ; Henry Février, compositeur, et Jules Clésinger, professeur au Collège de France. Quatre autres illustres, qu'on discutait difficilement, siégeaient à leurs côtés : MM. Gabriel Fauré, directeur du Conservatoire et membre de l'Institut ; Théodore Dubois et Paladilhe, également membres de l'Institut, Charles Widor, professeur au Conservatoire. A ces huit professionnels, ajoutons M. Falou, inspecteur en chef des Beaux-Arts de la Ville de Paris, secrétaire de la commission, et enfin mes collègues, MM. Deville, Ernest Caron et d'Andigné, conseillers municipaux.

Peut-on raisonnablement dire que la prime accordée au drame lyrique de M. Adalbert Mercier fut l'œuvre du Conseil municipal ? Assurément non ! Et malgré l'expérience artistique de mes trois collègues, qui leur permettait une étude consciencieuse et intelligente des quatre partitions retenues et jugées dignes de l'épreuve définitive, je puis assurer qu'ils ne s'en sont pas remis à la seule appréciation de leur jugement, mais qu'ils ont, comme à l'habitude, subi l'influence de compétences plus certaines que la leur.

Donc, l'influence du Conseil municipal fut bien minime en la circonstance, et voilà qui diminue singulièrement la puissance du « leitmotiv » de malédictions reprises tour à tour par MM. Erlanger, Leroux, Pierné et Debussy. Et qui fut chargé du rapport définitif sur le classement des partitions ? Ce fut M. Henry Février, compositeur, membre du jury élu par les concurrents.

Sur la *Lépreuse*, voici comment concluait l'auteur de *Monna Vanna* : « La pièce de M. Bataille nous montre la lépreuse Aliette éprise d'Ervoanik, à qui, par dépit, elle transmet le mal maudit qu'elle porte en elle. L'action évoque avec une étonnante précision les coutumes bretonnes du moyen âge et la malédiction qui s'attachait aux lépreux. C'est une belle œuvre d'art. »

Il faut vraiment déplorer que la donnée en soit aussi difficilement acceptable au théâtre, où l'on pourrait craindre qu'elle ne suggérât au spectateur des analogies fâcheuses avec une pièce célèbre de M. Brieux. Sans ce côté scabreux du poème, qui ne diminue en rien sa haute valeur artistique, il est fort probable que le jury eût récompensé, comme elle y pouvait prétendre, la partition de M. Sylvio Lazzari, qui vaut par des qualités d'émotion et sa couleur bretonne si pittoresque.

Contrairement à ce qui a été affirmé, l'œuvre de M. Mercier fut aussi critiquée par M. Henry Février, et tout en reconnaissant à la partition d'*Elsen* du mouvement et une musicalité des plus agréables, le rapporteur reprochait à l'orchestration, claire et sobre, un léger abus de harpes, d'ailleurs facile à atténuer à la représentation.

Elsen fut primée surtout comme une œuvre de théâtre essentiellement française, et M. Février déclarait qu'il ne fallait pas l'examiner trop à la loupe, comme on ferait d'une mélodie ou d'une œuvre de musique pure.

Et maintenant, que pensent de la critique de leurs confrères les huit membres professionnels du jury incriminé ?

Peut-être trouverait-on dans leurs déclarations la solution que comporte cette surprenante polémique.

ADRIEN OUDIN,
Conseiller municipal.

Nous publierons demain matin la lettre que nous a adressée M. Henry Février, en réponse à l'interview qui nous fut accordée par M. Sylvio Lazzari.

LA REINE DES REINES

Plus que reine, M^{lle} Paradeis est au Paradis

Elle n'a pas quitté son poste d'employée dans une maison de chaussures, mais elle forge des projets d'avenir.

Je connaissais depuis longtemps déjà M^{lle} Marcelle Paradeis, aujourd'hui reine des reines de Paris. J'avais en l'insigne honneur de la voir à mes pieds. Il est vrai qu'alors elle n'était pas encore reine, mais simplement vendeuse dans un magasin de chaussures, elle continuait la qualité de ses « poulains russes » ou de ses « chevreau glacé ».

C'est égal, maintenant que la voici revêtue de la dignité royale, je conçois un certain orgueil à penser que j'aurais pu lui dire à peu près comme M. de Lauzun à la grande Mademoiselle, mais sous une forme plus respectueuse : « Louise de France retire donc mes bottes. »

J'ai revu aujourd'hui M^{lle} Paradeis dans le magasin de chaussures de la rue Lafayette où, malgré que reine, reine des reines, elle continue à débiter souliers Molière et Richelieu, escarpins et pantoufles.

Elle est resplendissante de bonheur Notre Majesté parisienne. C'est avec une émotion joyeuse qu'elle veut bien me faire part de ses impressions :

« Vous me voyez toute surprise encore du grand honneur qui m'échoit. Je n'osais pas m'y attendre. Je trouvais mes concurrentes toutes si jolies, si charmantes. Je n'avais pas du tout confiance en moi-même. Je trouvais déjà bien beau que mes camarades de l'*Estudiantina* m'eussent choisie pour leur reine. »

« Alors, maintenant, me voici reine des reines... et esclave. C'est exotique de monter sur le trône quand on n'a pas été élevée précisément pour cela, mais vous n'avez pas idée des devoirs que cela impose ! Des visites et des visites. Il y a le président de l'*Estudiantina*, le président du Conseil municipal, du Conseil général, le président du Comité des fêtes, etc. Et puis j'approcherai le président de la République. C'est cela qui m'intimide. Mais on le dit si gentil. Bah ! après tout, il ne me mangera pas. »

« Et puis, dans le métier royal, on est nourri. Figurez-vous que j'ai déjà reçu des masses d'invitations. Et je voyagerai sans doute. Irai-je à Turin ou à Prague ? Je ne sais pas, mais on m'a dit que je voyagerais, et j'ai tant envie de voir le monde ! »

« Oh ! oui, je suis heureuse. Et tout cela parce que j'aime la musique et que je joue de la mandoline à l'*Estudiantina*. »

« Ma vie ? Mon Dieu ! elle est, elle était celle de tout le monde. En famille et au travail. J'ai mon père et ma mère qui sont joyeux de ma joie et quatre frères plus jeunes qui ne le sont pas moins. Pensez donc ! voir leur sœur tout en haut d'un char magnifique et acclamée par Paris !... »

« Et ce n'est pas tout, mademoiselle. Sans doute qu'un de vos sujets, séduit par votre grâce, demandera votre main. A moins que ce ne soit déjà fait... »

« Oh ! oui et non. Je ne suis pas fiancée et je ne suis pas pressée du tout de me marier. Je n'y pense même pas. Mais comme j'ai déjà reçu des invitations à dîner, j'ai aussi reçu des lettres de déclarations envoyées par des hommes. »

« Espérons que dans le nombre, Votre Majesté trouvera chaussure à son pied. — CROISILLES. »

Quel sera le titulaire de l'ambassade de Vienne ?

On se refuse, au quai d'Orsay, à donner aucun renseignement sur le mouvement diplomatique en préparation.

Pour le poste de Vienne, on continue à mettre en avant le nom de M. Paul Deschanel ; mais on parle également de M. Paléologue, récemment nommé directeur d'un important service au quai d'Orsay, et de M. Geoffroy, ambassadeur à Madrid.

LA FIN D'UNE DYNASTIE

La République chinoise est établie

Le parti révolutionnaire triomphe définitivement et le Trône a abdicqué.

La République chinoise est une chose faite. Le trône lui-même a abdicqué, demandant que la forme de gouvernement revendiquée par les rebelles soit appliquée là où il régnait. Et l'on ne sait ce que l'on doit admirer le plus, la dynastie se sacrifiant aux intérêts supérieurs du pays, ou l'habileté extraordinaire employée par Yuan-Shi-Kai pour arriver à ce résultat sans qu'il y ait eu effusion de sang dans la capitale. Le vieil homme d'Etat chinois est arrivé à imposer à la dynastie la République et aux rebelles un respect suffisant des vaincus pour que ceux-ci, en conservant leur pouvoir religieux et leur situation morale au sein même du nouveau régime, aient, suivant le principe cher à tout Chinois, « sauvé la face ». Un pareil événement si extraordinaire que l'on eût certainement taxé de folie celui qui eût voulu le prédire, il y a seulement quelques années, n'est pas sans impressionner les autres puissances. Celles-ci ne sont, à vrai dire, ni sympathiques ni antipathiques au régime républicain. Elles restent dans une expectative prudente, voire même inquiète. Elles se demandent comment un changement aussi profond sera reçu par le peuple chinois, et elles craignent que, de ce fait, l'ère des troubles ne soit pas close. Ces craintes sont-elles justifiées ? Peut-être en ce qui concerne certaines situations locales, mais non en ce qui concerne la Chine prise d'une manière générale.



L'EMPEREUR POU-YI

Aucun pays oriental n'était davantage préparé à une transformation aussi brusque et aussi radicale, pas plus la Turquie que la Perse. L'Empire chinois, à cause de son étendue, des différences de langage, de mœurs constatées du nord au sud et de l'est à l'ouest, était davantage une agglomération d'Etats ayant leur existence propre qu'une seule nation régie par une administration très centralisée. Si bien qu'étant donné que le nouvel Etat doit être une République fédérale, le changement effectué sera presque insensible. Sans doute l'éducation politique du Chinois est loin d'être faite. Mais, avec beaucoup de sagesse, les chefs du parti républicain ont prévu et envisagé cette circonstance. Et il y aura une longue période d'incubation avant que la République chinoise ait sa forme définitive.

D'ailleurs, une autre circonstance doit inciter les autres puissances à faire confiance aux « Jeunes Chinois ». C'est l'indébranlable énergie avec laquelle ils ont protégé la vie et les biens des Européens. C'est la meilleure preuve de leur force et, surtout, de leur capacité pour faire œuvre utile.

La santé du comte d'Éhrenthal

VIENNE, 13 février (Dépêche Havas). — Suivant les journaux, l'état du comte d'Éhrenthal continue à causer des inquiétudes. La faiblesse augmente et l'appétit diminue. Il n'est plus question du départ du comte pour le Sud.

LORD HALDANE REVIENT D'ALLEMAGNE



Lord Haldane, le ministre de la Guerre, vient de rentrer à Londres, après sa mission en Allemagne. Un visiteur pressé fut M. Churchill, premier lord de l'Amirauté, avec lequel il eut une longue interview, qui s'est terminée sur le pas de la porte de lord Haldane, ainsi que le montre notre photographie. On voit LORD HALDANE à gauche et M. CHURCHILL à droite.

A PROPOS D'UNE FAILLITE

Il faut s'armer contre les aventuriers

Le Parquet est impuissant contre certains financiers sans scrupules.

[Nous avons signalé la fréquence des faillites de banques sans capitaux, mais non malheureusement sans clients pour leur en fournir.]

Il nous a semblé intéressant de rechercher les moyens par lesquels on pourrait diminuer les risques de la petite épargne devant l'audace croissante de certains aventuriers.]

Comment réglementer ?

Krachs financiers, fuite de banquiers, il ne se passe pas de jour qu'un fait de ce genre ne soit livré à la curiosité parisienne et provinciale. Certains, épris de paradoxe, ne veulent retenir que les qualités mal employées de ces aventuriers très modernes, ingéniosité, esprit inventif, et goûte un illégitime plaisir à la lecture de leurs exploits. Mais la grande masse s'émue et, prompt à généraliser, enveloppe tous ceux qui pèlent à manier l'argent dans une même suspicion. Il y a là un danger d'autant plus grave, que cette crainte irrédécimée est habilement exploitée par les faiseurs de désordre ; il y a là une injustice préjudiciable aux affaires et aux véritables hommes d'affaires, à ceux qui méritent et par leurs connaissances et par leur probité ce nom de financier, ce nom de banquier si facilement revendiqué et accordé. Il n'est donc pas superflu d'affirmer que Rivet n'était pas un banquier, que la maison Legroux-Pradel n'avait pas l'envergure lui permettant de se poser en émissaire de ces banques locales qui depuis quelques années ont tant fait pour la mise en valeur de nos provinces. La location d'un appartement ou d'un rez-de-chaussée, l'achat d'un mobilier ou même, dans l'autre cas, le simple placement du papier, sont des justifications insuffisantes et, si Rivet ne pouvait que se classer parmi les vulgaires escrocs, Legroux-Pradel méritait tout au plus le nom de courtier.

Que faire ? Exiger le dépôt d'un cautionnement en titres à la Banque ? L'idée ne paraît pas mauvaise. Cette couverture constituerait une garantie et ne diminuerait que faiblement les disponibilités du banquier en raison des facilités de l'emprunt sur titres. Exiger l'inscription à un syndicat professionnel ? C'est à étudier, des réglementations de ce genre existent et ont été assez profitables.

Ces moyens, d'ailleurs, nous ne les défendons pas autrement, nous ne faisons que les indiquer, entièrement prêts à recueillir toute suggestion si elle comporte un remède efficace. Ce qu'il faut à tout prix, et cela pour l'épargne autant que pour une corporation très estimable, c'est de mettre fin, sans toutefois diminuer la liberté nécessaire des transactions, à des abus de confiance, source de misère et de ruine. — LE COTEUR.

Comment poursuivre ?

Le public s'effraie à juste titre du nombre considérable de financiers véreux et de banquiers interlopes qui font appel au crédit, et il se demande si la justice est désarmée.

Certes, il y a dans la loi un arsenal suffisant de pénalités applicables aux gens de finance. La loi sur les sociétés est particulièrement rigoureuse et elle prévoit avec une admirable précision toutes les irrégularités qui peuvent se commettre dans la fondation ou l'administration de ces sociétés. D'autre part, on condamne facilement pour escroquerie ou abus de confiance les financiers malhonnêtes. La contre-partie, qui est un usage assez fréquent dans la finance française, a été frappée à plusieurs reprises avec sévérité.

Et cependant, des sociétés de façade continuent à faire appel au crédit public et des banquiers jouent avec l'argent de leurs clients, contre leurs intérêts.

Que faudrait-il faire et le Parquet est-il impuissant ?

Le Parquet de Paris, il faut bien le dire pour sa défense, est submergé d'affaires financières. Les plaintes affluent tous les jours, et l'activité de plusieurs substituts, d'un commissaire spécial et de plusieurs juges d'instruction est employée à les instruire. Mais le Parquet ne poursuit guère que quand le mal est commis, quand il y a un ou plusieurs plaignants, quand les ruines se sont accumulées. Comment les prévenir ?

C'est pour cela qu'une loi nouvelle devrait intervenir. Il faudrait évidemment réglementer la profession de banquier et n'en permettre l'accès qu'à des personnes d'une moralité éprouvée. On devrait aussi établir des régimes strictes pour la publicité financière et empêcher, dans une certaine mesure, les promesses excessives et fallacieuses. Enfin, si le fait d'être banquier ou financier était une circonstance aggravante de l'escroquerie, qui pourrait, par exemple, être dans ce cas punie plus sévèrement et traduite au jury, peut-être obtiendrait-on plus de sécurité pour nos capitaux français. — EUGÈNE NOLENT.

Une grande charge du Vatican qui menace de rester vacante

ROME, 13 février (De notre correspondant particulier). — J'ai en l'occasion de signaler les difficultés que créait la mort du prince Marc-Antonio Colonna, prince assistant au siège pontifical. Cette charge, la plus haute qu'un laïque puisse occuper à la cour du pape, est héréditaire dans les familles Colonna et Orsini. Elle est dévolue de droit aux chefs de ces familles. Le chef des Colonna, après la mort de don Marc-Antonio, est son frère cadet, don Fabrizio. Mais celui-ci est sénateur du royaume d'Italie, fonction évidemment incompatible avec celle de prince assistant au siège pontifical.

Don Fabrizio Colonna se refusant à donner sa démission de sénateur, on croyait qu'il pourrait céder ses droits à la charge pontificale à son fils aîné, qui s'appelle don Marc-Antonio, comme feu son oncle. Mais voici qu'on se heurte à une difficulté nouvelle : l'étiquette du Vatican exigeant que le prince assistant au siège soit le chef de la famille Colonna ou Orsini, don Fabrizio ne pourrait céder utilement à son fils ses droits à cette charge qu'en lui cédant également le titre de prince Colonna, qui revient au chef de la famille.

Or, le questeur du Sénat, dont le consentement est nécessaire pour cette cession, ne paraît guère disposé à le donner : l'occasion est évidemment trop belle pour rattacher exclusivement au Quirinal ce titre glorieux. D'autre part, et pour une raison semblable, le Vatican tient à ne pas le perdre.

Il semble donc que la charge du Vatican restera provisoirement vacante et que la cour pontificale ne comptera plus qu'un prince assistant au siège : le prince Orsini.

" LE MYSTÈRE DE LA CHAMBRE JAUNE "

La Dame en noir

PAR
Gaston LEROUX

[Nos lecteurs seront heureux d'avoir la primeur d'une scène importante du quatrième acte du *Mystère de la Chambre Jaune*, le drame pittoresque et foudroyant de M. Gaston Leroux, qui remporta hier, à la répétition générale, à l'Ambigu, un vif succès. Rouletabille (*M. Maxime Léry*) est un reporter d'une sagacité incomparable. Il veut se faire reconnaître de Mathilde, la Dame en Noir (*Mme Massart*) qu'il croit être sa mère.]

MATHILDE et ROULETABILLE.
ROULETABILLE est resté sur le canapé ; il ne regarde plus MATHILDE ; il parle sans la regarder.

MATHILDE, à part, agrippée à la cheminée, le regardant. — C'est lui !... C'est lui !...

ROULETABILLE, sans la regarder. — Il ne faut pas vous effrayer de ce qui est arrivé ce soir... L'homme que j'ai poursuivi n'est pas celui qui est à la chambre...
MATHILDE. — Que voulez-vous dire ?

ROULETABILLE. — Je l'ai poursuivi parce que je voulais savoir ce qu'il faisait là. Mais si j'avais pu croire que c'était l'autre, je n'aurais pas osé de l'attendre... Il ne le faut pas !
MATHILDE, anéantie. — Pourquoi ?

ROULETABILLE. — Parce que, l'autre, il faut le laisser s'échapper !
MATHILDE. — Ah !

ROULETABILLE, se levant, regardant Mathilde bien en face. — Comme il s'est échappé de la chambre jaune !

MATHILDE. — Vous croyez donc que je sais comment ?

ROULETABILLE. — Si vous ne le savez pas... voulez-vous que je vous le dise ?
MATHILDE, regardant avec effroi Rouletabille. — Non !...

(Un silence.)

ROULETABILLE. — Je vous demande pardon d'être venu ici, d'être resté ici malgré vous, malgré la volonté première de M. Darzac, malgré tous ceux qui vous aiment et qui ont le droit de vous protéger... Moi, je n'ai pas ce droit-là, je le sais bien... Mais je l'ai pris tout de même, parce que c'était plus fort que moi, parce que je savais qu'un danger vous menaçait et que rien au monde n'aurait pu m'empêcher d'accourir près de vous !

MATHILDE. — Mais pourquoi ? Mais pourquoi ?

ROULETABILLE. — Parce que vous ressemblez à la Dame en noir...

MATHILDE. — Qu'est-ce que la Dame en noir ?

ROULETABILLE. — C'est une dame qui venait me voir quand j'étais tout petit. Je ne vivais que dans l'espérance de la revoir !... Au collège, je passais mon temps à l'attendre... Cela ne vous ennuie pas, madame, tout ce que je vous raconte là ?

MATHILDE. — Allez, mon enfant ! Allez !

ROULETABILLE. — Quand elle était partie, je tombais dans un tel désespoir que, chaque fois, on craignait pour ma raison... Elle était toujours si voilée de noir que je n'ai jamais bien vu son cher visage... Mais après sa visite, je courrais au parloir désert, et là j'aspirais son parfum, je respirais cet air qu'elle avait respiré... Et je sortais, le cœur embaumé... Je croyais bien que je ne le rencontrerais plus jamais, ce parfum-là... Jusqu'au soir de l'Elysée... où j'ai vu passer une dame en noir... qui avait le même parfum... son parfum...

MATHILDE, qui peut à peine parler dans ses larmes. — Cette... dame... vous l'aimiez bien ?

ROULETABILLE, qui s'avance timidement vers elle. — Religieusement !... Mais pourquoi pleurez-vous ? Vous avez peut-être, être, vous aussi, connu un petit garçon comme moi ?
MATHILDE, s'éloignant un peu, secouant la tête. — Non ! non !

ROULETABILLE, qui s'arrête douloureusement. — Ah ! (Silence. Puis il reprend d'une voix sourde, sans la regarder.) N'importe... C'est bon de vous parler... Vous lui ressemblez tellement !

MATHILDE. — Vous avez dit à M. Darzac que vous aviez été élevée dans le Midi.

ROULETABILLE. — Je lui ai menti...

MATHILDE. — Pourquoi ?

ROULETABILLE. — J'ai été élevée au collège d'Eu... C'est là que venait la dame

UNE RECETTE

simple et facile
pour avoir des ENFANTS robustes et bien portants c'est de les nourrir avec la

FARINE
LACTÉE
NESTLÉ

ENVOI GRATUIT

d'une boîte échantillon
sur demande adressée à Maison Henri NESTLÉ
16, Rue du Parc-Royal, 16, Paris

HARRIS, WINTHROP & Co
15, Wall Street, NEW-YORK
LONDON, 24, Throgmorton St., E. C.
Informations sur les valeurs américaines
PARIS. 23 Rue de la Paix